



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 6 juin 2024

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**
- **Présents : 50**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
M. ATMANIA, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, ADIER, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,
MM. KONIECZNY, HEMMER, Mmes NICOLAS, PILARD, BUSDON, M. BOHN, Mme LATTA MM. STAUB, DREYDEMY, CHARPENTIER, FRANCK, ADRIAN, CLAMME,
MM. GROSS, BALLIE, Mme TRIDEMY, M. MALGLAIVE, Mme CORDIER, M. STINCO, Mmes LUDMANN, ATTOU, GUERRIERO, MM. MICK, MENIERE, STEINER,
Mmes SCHWEITZER, SPIR, M. LAUER, Mme KLEIN-MORAWSKI, Mme GUERIN, M. GAUDIG, Mme EISENBARTH-BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, BREM,
Mme KLUCZYK-WEISS, M. TOURSCHER.
- **Absents représentés par leur suppléant : 3**
M. Jean DELLES, Conseiller Communautaire et Maire de Bistroff représenté par M. Jean-Marie HEMMER, Suppléant ;
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire et Maire de Gréning représenté par M. Jean-Bernard DREYDEMY, Suppléant ;
M. Patrick SEICHEPINE, Conseiller Communautaire et Maire de Grostenquin représenté par M. Armand CHARPENTIER, Suppléant.
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 10**
Mme Myriame HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital ;
M. Mustafa ZOR, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à Mme Myriam TRIDEMY, Conseiller Communautaire de L'Hôpital ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président et Maire de Macheren ;
Mme Nicole MELLARD, Conseillère Communautaire de Porcellette à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire et Maire de Porcellette ;
M. Alain LETULLIER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Lothaire GAUDIG, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Myrna BARDELMANN, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Tristan ATMANIA, Conseillère Communautaire de St Avold ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président et Maire de L'Hôpital ;
M. Roger PIERSON, Conseiller Communautaire et Maire de Vallerange à M. le Président de la CASAS.
- **Absents excusés : 9**
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire et Maire de Berig-Vinrange ;
M. Remy THIS, Conseiller Communautaire et Maire de Boustroff ;
M. Jean-Claude MAYOT, Conseiller Communautaire et Maire de Brulange ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire de Folschviller ;
M. Sébastien MARET, Conseiller Communautaire et Maire de Landroff ;
M. René KAPFER, Conseiller Communautaire et Maire de Lelling ;
M. Fabrice MAJEWSKI, Conseiller Communautaire de L'Hôpital ;
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller Communautaire de Saint-Avold ;
M. Michel GAILLOT, Conseiller Communautaire et Maire de Suisse.
- **Absents non excusés : 9**
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire (Carling) ;
M. Julien CLAISER, Conseiller Communautaire (Eincheville) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller Communautaire (Freybouse) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller Communautaire (Maxstadt) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire (St Avold) ;
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller).
- **Sortis en cours de séance : 1**
M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président et Maire de Hellimer.

Point n° 13

OBJET : PCAET _ Projet de Stratégie, Plan d'Action ainsi qu'Evaluation Environnementale et Stratégique pour approbation et saisine des autorités - Préfet, Région et MRAE.

Rapporteur : Mme Suzanne BUSDON, Conseillère Communautaire.

Conformément aux dispositions de la loi N°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique Pour la Croissance Verte (TEPCV), la Communauté d'Agglomération s'est engagée dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Le PCAET est un outil stratégique qui permet de définir un projet territorial de développement durable.

Il comprend plusieurs étapes dont le diagnostic, le document stratégique et est complété par un plan d'actions. Dont le contenu doit être arrêté avant d'être soumis à la saisine des personnes publiques associées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement, dont l'article R. 122-17 relatif à l'évaluation environnementale et stratégique (EES),

Vu le décret N°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au Plan Climat Air Energie Territorial,

Vu la loi N° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables,

Vu l'arrêté préfectoral N° 2017 DCL/1-26 du 22 juin 2017 portant transformation de la communauté de communes Agglo Saint Avold Centre Mosellan en communauté d'agglomération Saint Avold Synergie,

Vu sa délibération N°18 du 28 septembre 2018 relative à l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté d'Agglomération Saint Avold Synergie,

Vu sa délibération N°24 du 12 juillet 2021 actant l'installation des élus en COPIL par suite de nouvelle mandature,

Vu l'avis du bureau communautaire du 28 mai 2024 sur le projet présenté en COPIL,

Vu le compte rendu de la réunion du COPIL, joint à la convocation et valant exposé,

Considérant que la Communauté d'Agglomération Saint Avold Synergie a compétence en matière :

- de mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie : collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés, lutte contre la pollution de l'air.

Après avoir pris connaissance des documents concernant le Plan Climat Air Energie Territorial présentés en annexe, le conseil communautaire est invité à :

1. Approuver le projet comprenant la Stratégie, le Plan d'Action et l'Evaluation Environnementale et Stratégique du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) présenté en annexe de ce rapport,

2. Prendre acte des modalités de poursuite du processus de mise en œuvre du PCAET, de la transmission du projet à l'autorité environnementale en vue de requérir son avis et du lancement de la consultation du public préalablement à son adoption définitive,

3. Autoriser Monsieur le Président :

- à transmettre le projet au préfet de Région et au Président du Conseil Régional pour avis,
- à saisir la Mission Régionale d'Autorité Environnementale pour en recueillir l'avis,
- à lancer une consultation du public après avis des autorités,
- à signer tout document afférent.

PJ. : Rapport PCAET

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 13 juin 2024

Le Président,
S. COSCARELLA

